

# Rapport annuel 2013

Sur le prix et la qualité du service public  
d'élimination des déchets ménagers et  
assimilés



## Contenu

---

Compétences et territoire	2
Organisation du service	3
Indicateurs techniques	5
Indicateurs financiers	12
Faits marquants et perspectives	15

## Compétences et Territoire



La Communauté de l'Agglomération Belfortaine (CAB) se situe au cœur du Territoire de Belfort, à proximité des frontières suisses et allemandes, dans l'Aire Urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard.

La CAB est issue du District de l'Agglomération Belfortaine créé en 1973 autour de plusieurs compétences techniques dont la collecte et le traitement des déchets ménagers.

En décembre 2001, à la mise en route du nouvel incinérateur de Bourogne, la CAB transfère sa compétence traitement au SERTRID (Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets). Ce dernier assure principalement la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles et des encombrants incinérables, ainsi que le suivi de la filière de compostage des déchets verts, pour le département du Territoire de Belfort et une partie du Haut Rhin et de la Haute Saône. Les renseignements sur son activité en 2013 sont disponibles sur le site internet [www.sertrid.fr](http://www.sertrid.fr).



### La compétence collecte pour 33 communes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, 3 nouvelles communes ont adhéré à la Communauté de l'Agglomération Belfortaine : BANVILLARS, BUC et URCEREY.

La CAB est maintenant constituée de 33 communes, agglomérées autour d'une ville centre de plus de 50 000 habitants, BELFORT, pour un total de 96 011 habitants (INSEE 2010, population municipale).



### Chiffres clés

33 communes

96 011 habitants

185 km<sup>2</sup>

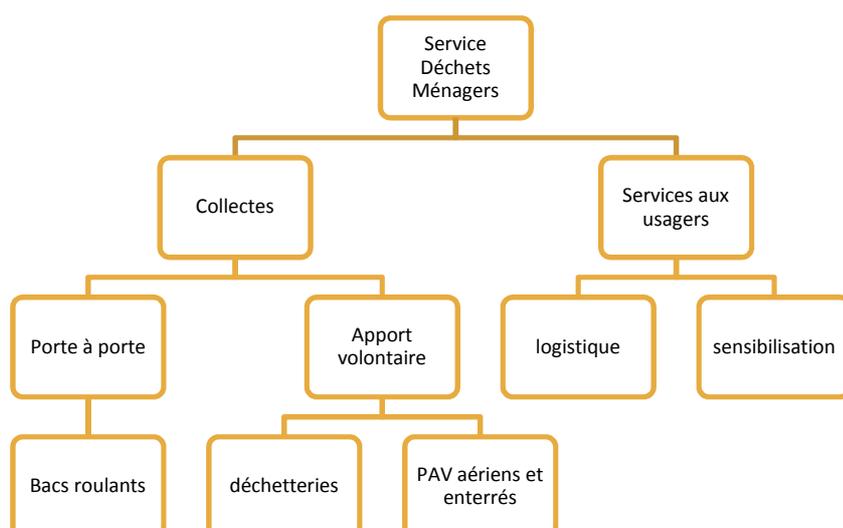


## Organisation du service

Le service Déchets Ménagers s'articule autour de deux axes : la collecte, et les services aux usagers. La collecte elle-même est gérée suivant deux principes : le porte-à-porte, et l'apport volontaire.

Le porte-à-porte regroupe les collectes de bacs bruns (Ordures Ménagères Résiduelles) et les collectes de bacs jaunes (emballages recyclables hors verre). L'apport volontaire regroupe les collectes de conteneurs enterrés ou aériens pour les flux OMR, Emballages et Verre, ainsi que les déchetteries.

Les services aux usagers sont constitués de la logistique conteneurs œuvrant à la mise à disposition et à la maintenance des bacs, et de la sensibilisation par les ambassadeurs du tri.



## La collecte sélective en porte à porte

Tout au long de l'année 2012, 22 000 bacs jaunes ont été distribués sur 30 communes de la CAB. Fin 2013, les trois nouvelles communes ont été équipées elles aussi en bacs jaunes pour une première collecte sélective en porte à porte début janvier 2014.

Ce projet a été réalisé en modifiant les fréquences de collecte pour une meilleure cohérence en fonction du type d'habitat et une uniformité sur le territoire de la CAB. Cela a permis aussi d'optimiser l'organisation, limitant à un seul le nombre de camions supplémentaires en collecte.

L'année 2013 est la première année pleine depuis cette mise en place, permettant ainsi de constater les résultats de cette nouvelle organisation.



### Moyens humains et techniques

80 agents, dont 7 encadrants

22 poids lourds répartis comme suit :

15 BOM dont 3 relais

1 BOM de 10T

1 BOM-grue

3 amplirol-grue dont 1 relais

2 amplirol avec packmat

5 véhicules légers, un fourgon et un camion plateau 3T5.

Moyens à disposition des usagers :

26 000 bacs bruns

22 000 bacs jaunes

223 PAV verre

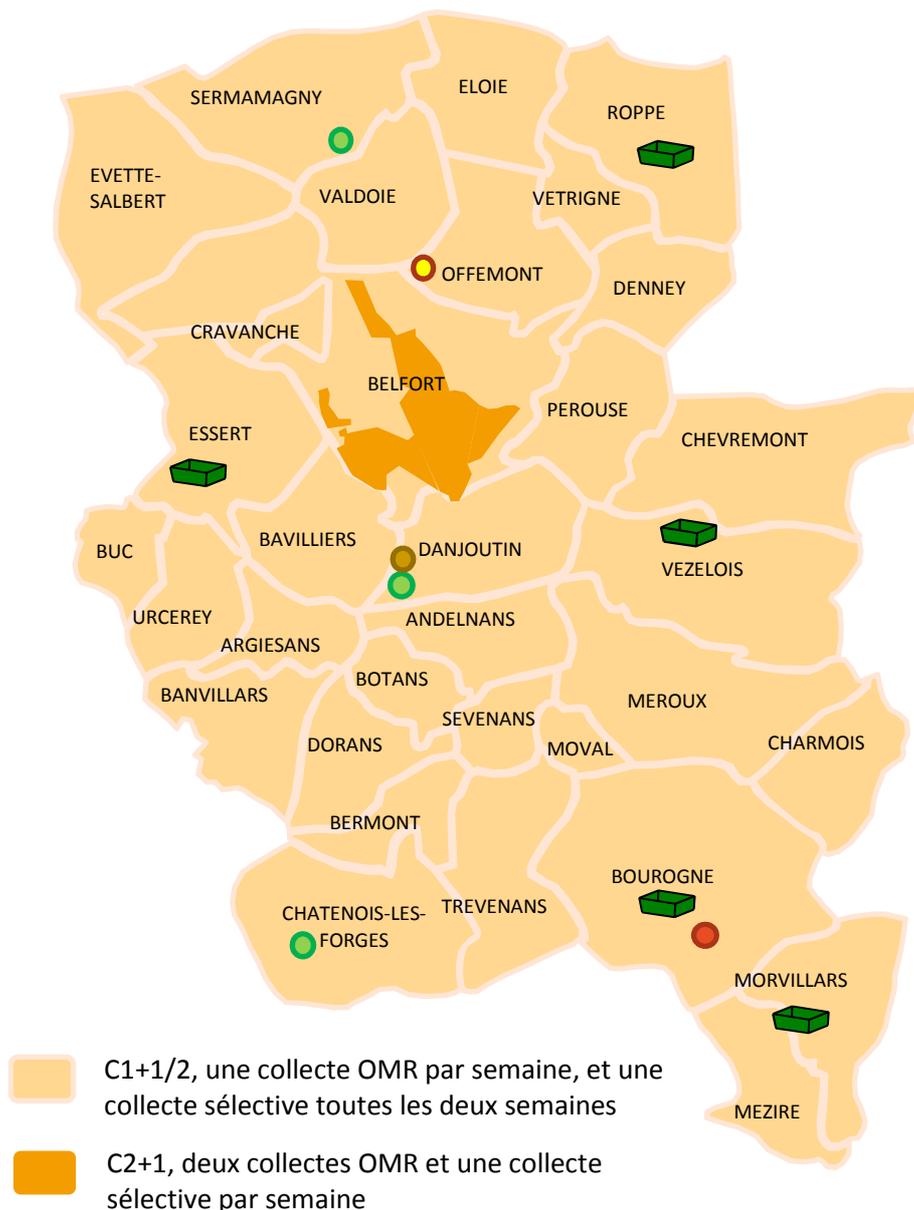
164 PAV recyclables

91 PAV enterrés (dont 72 incluant les deux flux de collecte sélective)

3 déchetteries

5 bennes à déchets verts

## Les fréquences de collecte en porte à porte



Sur la carte sont positionnés les sites techniques liés à la collecte :

- Benne à déchets verts accessible au public
- 3 déchetteries (CAB)
- le quai de transfert OMR (SERTRID)
- la plateforme de transfert Collecte Sélective ( Est Recyclage sous contractant de SCHROLL)
- l'UIOM (SERTRID), incinérateur à production d'électricité

Chaque jour, 12 Bennes à Ordures Ménagères (BOM) collectent les bacs roulants, 8 pour les bacs bruns et 4 pour les bacs jaunes. 3 camion-grues collectent les Points d'Apport Volontaire (PAV), et 2 camions équipés de Packmat gèrent les bennes des déchetteries. Les ordures de BANVILLARS, BUC et URCEREY étaient collectées par des prestataires en 2013, et sont passées en Régie en janvier 2014.

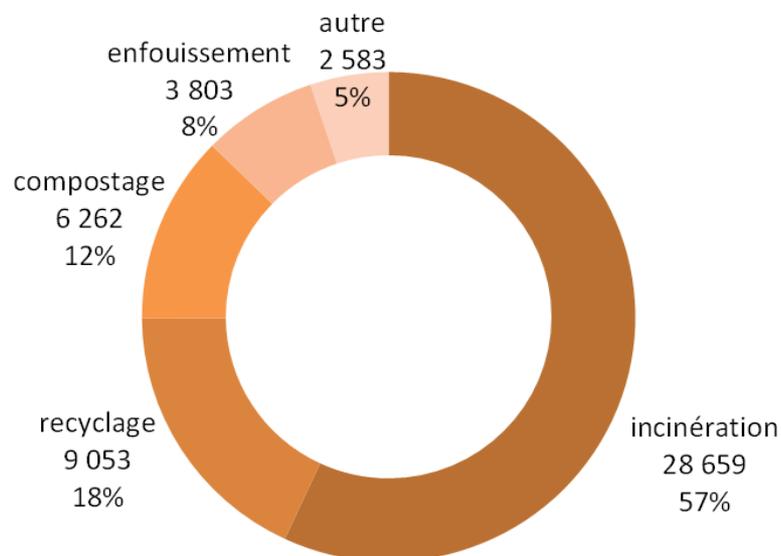
## Les indicateurs techniques

Les tonnages collectés en 2013 par type de déchets sont les suivants :

	tonnage 2011	tonnage 2012	tonnage 2013	évolution
<b>ordures ménagères résiduelles (OMR)</b>	31 080	28 424	25 701	↘ -10%
<b>encombrants et déchets verts</b>	13 543	16 642	16 669	⇒
<b>recyclables hors verre</b>	3 492	4 459	5 600	↗ +26%
<b>verre</b>	2 327	2 393	2 390	⇒
<b>Tonnage total</b>	50 442	51 918	50 359	↘ -3%

Le tonnage total des déchets collectés est en retrait de 3%, retrouvant le niveau de 2011. A noter la poursuite d'une forte baisse du tonnage des ordures ménagères résiduelles (-10%) et une forte augmentation des recyclables hors verre (+26%). Cette évolution est due à l'impact en année pleine du déploiement de la collecte sélective en porte à porte, et à la forte utilisation des déchetteries.

### Répartition des modes de traitement en tonnage :



L'incinération avec valorisation énergétique reste le premier mode de traitement des déchets de la CAB, en léger recul : 57% d'incinération en 2013 contre 59% en 2012. Pour mémoire, l'incinération représentait 76% des modes de traitement des déchets de la CAB en 2005.

Composition des déchets produits par un habitant de la CAB en 2013 (kg/hab/an) sur un total de

**525 kg/hab/an**

**ordures  
ménagères  
résiduelles  
(OMR)**

**268 kg**

**encombrants  
et déchets  
verts**

**174 kg**

**recyclables  
58 kg**

**verre 25 kg**



usine d'incinération du SERTRID

## La Collecte Sélective



### Le verre, en apport volontaire

Un agent collecte le verre à l'aide d'un camion amplirol-grue en vidant régulièrement l'ensemble des Points d'Apport Volontaire (PAV). Il a parcouru environ 19 300 km en 2013. Le verre est vidé temporairement dans une fosse située rue des Carrières à Belfort, dans les ateliers municipaux. Le verre est ensuite repris par le transporteur du verrier OI destinataire final en vue du recyclage de ce matériau à Gironcourt (88).

### Le point vert Eco-Emballages



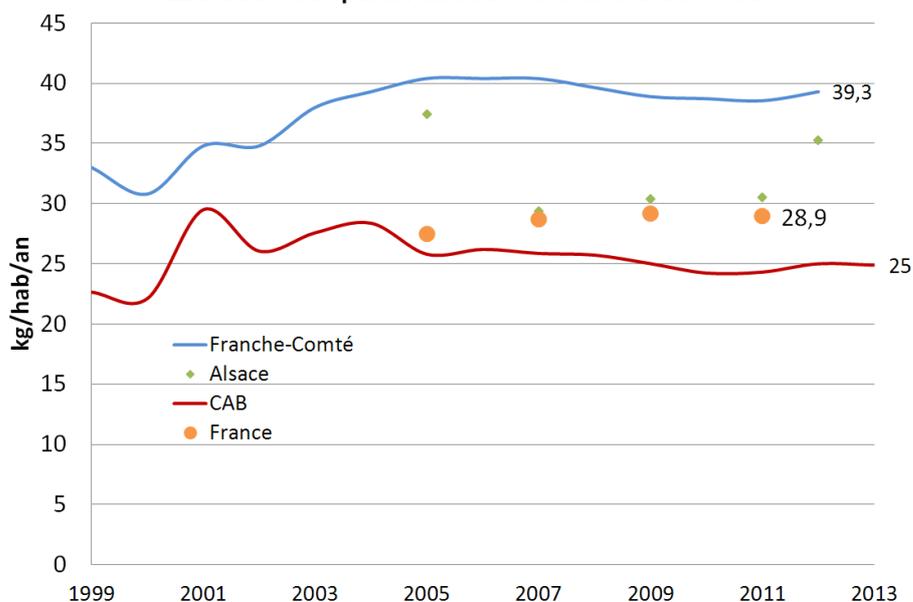
Le Point Vert est le symbole de la responsabilité des entreprises qui participent au financement du dispositif de collecte, de tri et de recyclage des emballages ménagers.

Apposé sur un emballage, il ne signifie pas que l'emballage est recyclable, mais seulement que son producteur s'acquitte d'une taxe versée à Eco-Emballages dans le cadre de la filière de recyclage des emballages.

Eco-Emballages reverse ensuite un soutien financier aux collectivités, proportionnellement aux performances de collecte de chaque matériau (verre, bouteille plastique, cartonnets, acier, aluminium, brique alimentaire).

Malgré les 295 PAV du verre (1 pour 324 habitants en moyenne) et la communication sur le tri en 2012 et 2013, la performance de collecte du verre stagne à 25 kg/hab/an depuis plusieurs années.

### Evolution des performances de collecte du verre



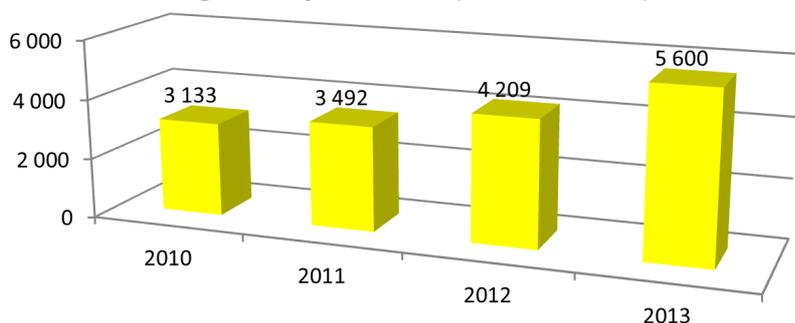
## Le multimatériaux

Il s'agit des autres emballages recyclables en mélange, collectés en porte à porte ou apport volontaire. Les camions vident le flux multimatériaux sur une plateforme chez EST RECYCLAGE à OFFEMONT. Ces camions ont parcouru 85 000 km en 2013.

Les emballages sont ensuite transférés au centre de tri de SCHROLL à PFASTATT (68).

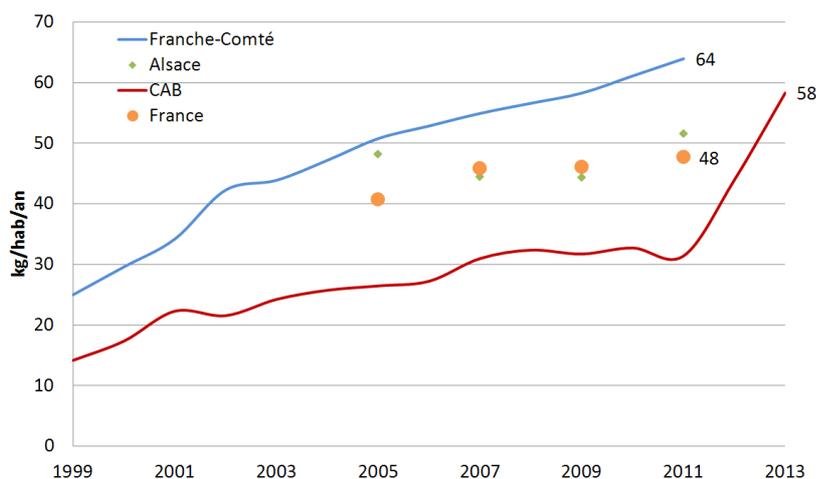
Leur tonnage a fortement progressé depuis le déploiement des bacs jaunes en 2012 : +33% par rapport à 2012, +60% par rapport à 2011

### tonnage recyclables (hors verre)



Ces bons tonnages entraînent une évolution favorable du positionnement des performances de la CAB vis-à-vis des collectivités voisines.

### Evolution des performances de collecte des emballages recyclables (hors verre)



Les emballages mélangés sont triés au centre de tri de SCHROLL situé à PFASTATT (68) à 40 km de BELFORT. Les matériaux sont ainsi séparés par filières de recyclage. Les erreurs de tri ont représenté 6% du tonnage entrant en 2013, soit 340 tonnes.

### Répartition des matériaux en sortie de tri

erreurs de tri	340T 6%
aluminium 7T	0,1%
briques (PC)	69T 1%
acier	240T 4%
divers papiers (GdM)	478T 8%
bouteilles et flacons en plastique	505T 8%
cartonnettes (PCNC)	1 347 T 22%
Journaux magazines	3 074 T 51%

## Les conteneurs enterrés



*Bougenel, rue Defferre*

Les points de regroupement enterrés suivants ont été mis en service :

- BAVILLIERS, rue Pignot (3 conteneurs)
- BELFORT, rue Jean Moulin (3+1 cont.), avenue des Frères Montgolfier (3 cont.), rue Koechlin (3 cont.), Faubourg de France (5 cont.), rue Michelet (3 cont.), rue Moppert (3 cont.), rue Defferre (6+4 cont.), rue Duffay (4+4 conteneurs)
- CRAVANCHE, rue Froissard sur rue des Commandos d'Afrique de BELFORT (3 conteneurs)
- ESSERT, rue de Gaulle (3 cont.)
- MORVILLARS, rue des Ouches (3 conteneurs)
- OFFEMONT, rue Debrot (1 cont.), rue des Cerisiers (3 conteneurs)

5 conteneurs enterrés spécial verre ont aussi été installés (à BELFORT et à ESSERT).

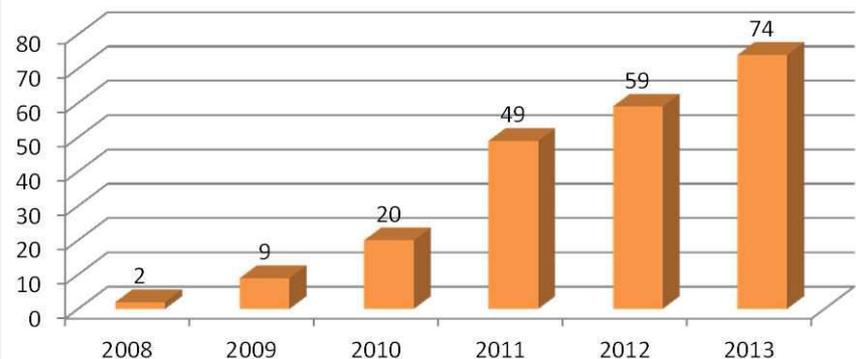


La CAB mène une politique volontariste dans l'installation de points de regroupement enterrés, avec un budget annuel de 300 k€TTC. Ce mobilier répond à plusieurs objectifs :

- Supprimer le risque d'incendie des poubelles dans les quartiers denses, tout en améliorant l'impact visuel avec le retrait des abris à conteneurs en béton, et en favorisant le tri des emballages,
- Diminuer le nombre de bacs roulants à demeure sur le domaine public dans les secteurs anciens non dotés de locaux à poubelles,
- Limiter l'extension kilométrique des circuits de collecte induite par le développement des grands lotissements, tout en favorisant le tri des emballages.

Ainsi, 15 nouveaux points de regroupement enterrés ont été mis en service en 2013, dont 7 financés par la CAB pour la fourniture des conteneurs, le génie civil étant à la charge des communes, du logeur et du Conseil Général du Territoire de Belfort dans certains aménagements à caractères sociaux. Les 8 autres points de regroupement enterrés ont été financés par les promoteurs immobiliers dans le respect du règlement de collecte.

### Evolution du nombre de points de regroupement enterrés



Environ 3600 logements sont concernés par ces points de regroupement enterrés, représentant près de 9% de la population de la CAB.

Les conteneurs enterrés sont entretenus régulièrement. Une prestation de lavage/désinfection/maintenance simple est réalisée deux fois par an pour les conteneurs à ordures et une fois par an pour les autres. Le titulaire du marché est la société POLLUNET, employant des camions spéciaux pour laver et récupérer les eaux de lavages.

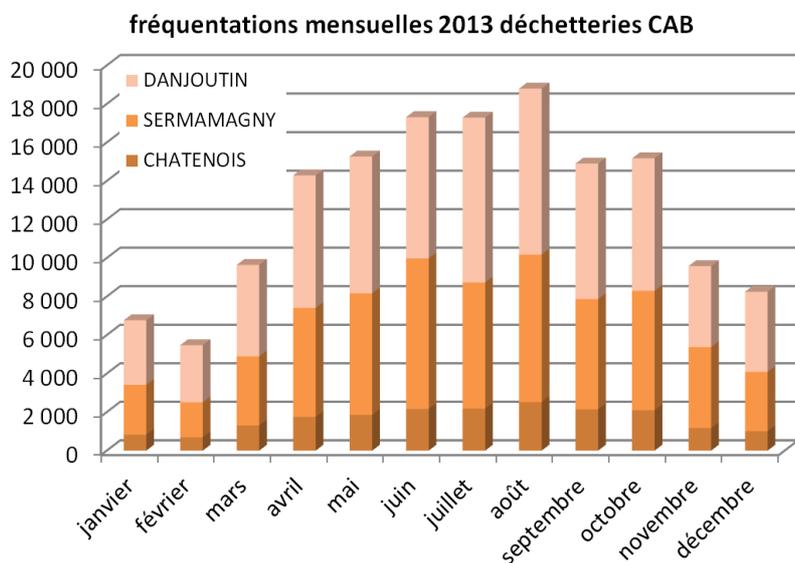
## Les déchetteries

Un réseau de 3 déchetteries est à la disposition des particuliers de la CAB (voir carte en page 4). Les usagers se voient attribués un badge d'accès à la déchetterie sur présentation d'un justificatif de domicile. Les horaires d'ouverture sont les suivants :

17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h
13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	9h-17h
9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi

Le lundi, seule la déchetterie de DANJOUTIN est ouverte. L'ouverture de 17h à 18h est effective entre le 15 avril et le 14 octobre.

Les capteurs de passage des véhicules permettent de dresser les statistiques de fréquentation par déchetterie. La période d'avril à octobre se confirme comme étant la haute saison.



En 2013, 152 700 véhicules sont venus déposer des déchets dans les 3 déchetteries de la CAB, contre 140 000 en 2012 (+9%). Le tonnage global en déchetterie est quant à lui resté stable en 2013, avec 12 869 tonnes.



DANJOUTIN, 47% des passages



Packmat à DANJOUTIN



SERMAMAGNY, 40% des passages



CHATENOIS-LES-FORGES, 13% des passages

## Tonnages par matériau



**Vous avez collecté  
en 2013  
66 638  
appareils**

La filière de recyclage des appareils électroménagers a permis de collecter l'équivalent de 66 638 appareils, soit 449 tonnes en 2013.

Cela se traduit par 382 tonnes de matières recyclées et 35 tonnes de matière valorisée énergétiquement, le reste étant éliminé en installations spécialisées.

### Bon à savoir

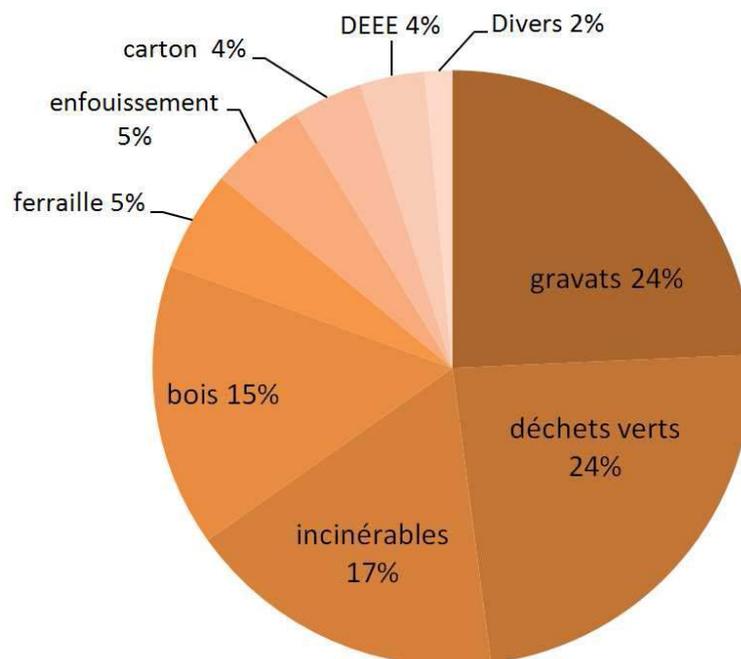
RESSOURCERIE 90, composée des associations d'insertion CHAMOIS et INSERVET, participe au réemploi et au recyclage de vos encombrants. Informations au 03 84 21 31 31.



	2011	2012	2013
<b>gravats</b>	2 530	3 453	3 125
<b>déchets verts*</b>	2 021	3 231	3 045
<b>incinérables</b>	2 501	2 075	2 221
<b>bois</b>	586	1 643	1 978
<b>ferraille</b>	577	647	700
<b>enfouissement</b>	390	624	678
<b>carton</b>	487	501	483
<b>DEEE</b>	362	471	449
<b>Divers</b>	200	180	191
<b>TOTAL (tonnes)</b>	9 654	12 825	12 869

\*tonnage déchets verts déposés en déchetteries

Malgré les fluctuations au sein des filières, le tonnage global reste stable en 2013 par rapport à 2012 (+0,3%).



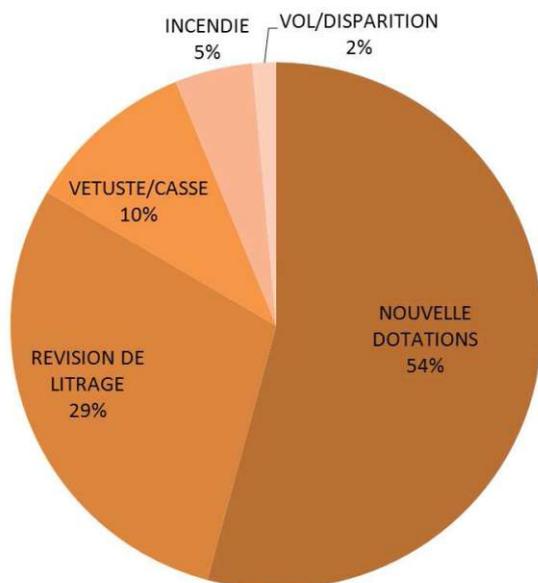
La répartition des tonnages met en évidence les 4 flux les plus importants. Dans les divers, se retrouvent les déchets toxiques (peintures, etc...), les pneus, les batteries, les huiles végétales, et les piles.

Avec les bennes à déchets verts disposées dans certaines communes, le tonnage total de déchets verts collectés sur la CAB en 2013 est de **6 262 tonnes** (-3% par rapport à 2012).

A ces déchets s'ajoutent les textiles collectés sur le Territoire de la CAB par INSERVET (82 tonnes) et par Le Relais (68 tonnes).

## Autres activités

Le service **Logistique Conteneurs** a réalisé 1 955 interventions auprès des habitants en 2013, a distribué 2 285 bacs roulants et a effectué 354 réparations.



*Répartition des motifs de distribution des bacs*

Les nouvelles dotations sont encore élevées en 2013 car les habitants des trois nouvelles communes de la CAB ont été équipés (BANVILLARS, BUC et URCEREY).

Les **ambassadeurs du tri** ont terminé en 2013 la sensibilisation des habitants en collectif sur l'ensemble des communes de la CAB. Plus de 17 600 habitants ont ainsi été rencontrés en porte à porte pour expliquer les consignes de tri de la collecte sélective.

A partir du deuxième semestre 2013, des contrôles pédagogiques du contenu des bacs jaunes ont été réalisés dans plusieurs communes. Cette action, qui se poursuit en 2014, permet d'apporter des explications concrètes aux usagers sur leurs éventuelles erreurs de tri, tout en les remerciant pour le geste réalisé.

Comme chaque année, les ambassadeurs du tri ont participé aux manifestations annuelles : marché aux fleurs de BELFORT, FIMU, EUROCKENNES.

En fin d'année, une nouvelle campagne de communication a été éditée pour rappeler la nécessité du geste de tri.



Pour favoriser le compostage et participer ainsi à la prévention des déchets, la CAB vend à ses usagers des composteurs à 25€ l'unité, soit à moitié prix du coût d'achat initial.

**99** composteurs ont été vendus en 2013.

### Sensibilisation des enfants

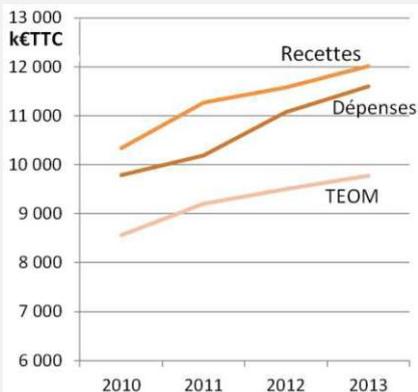
L'association **Nature Buissonnière** intervient pour le compte de la CAB dans toutes les classes de CM1 volontaires pour aborder l'environnement et le tri des déchets.

En 2013, **33** classes ont ainsi bénéficié d'une demi-journée d'atelier pédagogique.



## Les indicateurs financiers

### Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement



L'évolution des dépenses de fonctionnement en 2013 est de +4,8% par rapport à 2012, les recettes évoluant de +3,7%. La TEOM a quant à elle augmenté de 2,8%, alors que son taux est resté fixe à 9,25 (depuis 2011).

### La Redevance Spéciale (RS)

La RS est contractée par les producteurs de déchets désirant être collectés par la CAB et ayant un litrage hebdomadaire supérieur à 2 250 litres, ou souhaitant des passages en plus de la fréquence de collecte mise en place.

La RS est aussi appliquée aux administrations non assujetties à la TEOM.

La RS est en recul de 9% à 580 k€ avec la révision des contrats suite à la réorganisation des collectes de 2012. Le nombre de contrats est passé de 139 en 2011 à 127 en 2013.

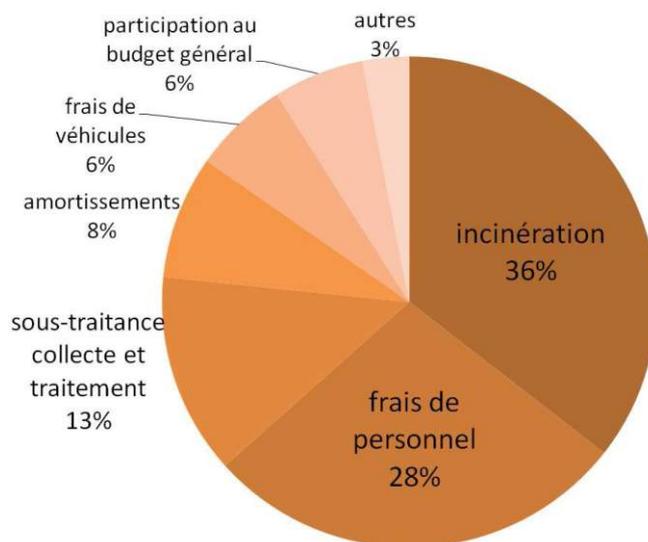
Le budget du service de collecte des Déchets Ménagers est un budget annexe de la CAB.

Les montants globaux des dépenses et recettes de l'exercice 2013 sont les suivants :

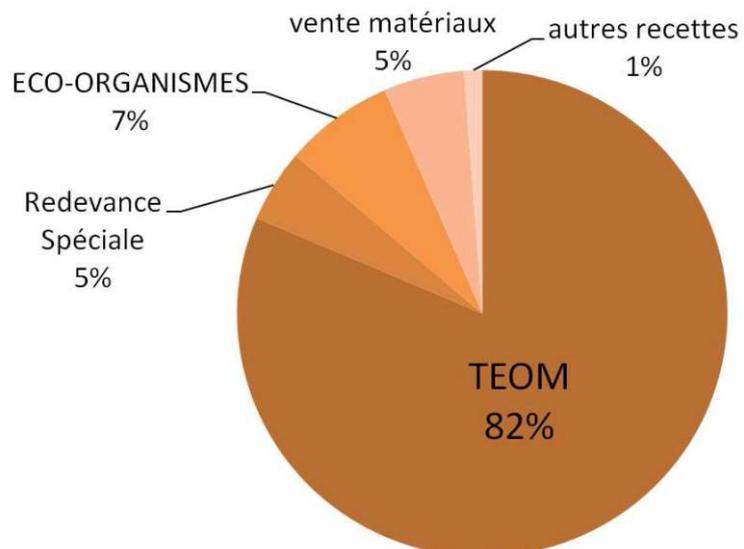
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	11 601 118	12 009 355	408 238
Investissement	1 265 531	1 615 174	349 643

en €TTC avec les amortissements

Les deux postes principaux de dépenses de fonctionnement sont l'incinération et les frais de personnel :



La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) représente 82% des recettes de fonctionnement :



## Structure des coûts de chaque flux en 2013

### Ordures Ménagères en porte à porte

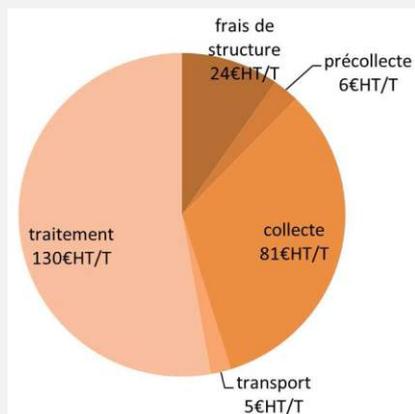
24 282 tonnes

Coût complet : 5 965 k€HT, 6 301 k€TTC

Coût à la tonne : 245,7 €HT/T, 259,5 €TTC/T

Coût à l'habitant concerné : 72,3 €TTC/hab (87 101 habitants)

Coût à l'habitant CAB : 65,6 €TTC/hab



OMR en porte à porte

### Ordures Ménagères en apport volontaire (conteneurs enterrés)

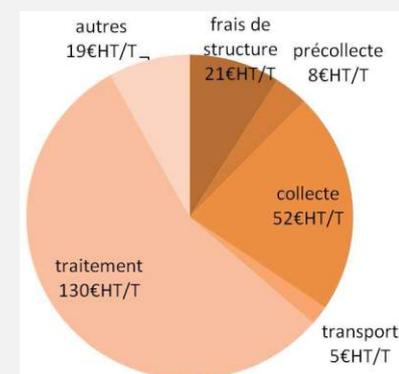
1 418 tonnes

Coût complet : 332 k€HT, 358 k€TTC

Coût à la tonne : 234,1 €HT/T, 252,2 €TTC/T

Coût à l'habitant concerné : 40,1 €TTC/hab (8 910 habitants)

Coût à l'habitant CAB : 3,7 €TTC/hab



OMR en apport volontaire

### Collecte Sélective en porte à porte

4 497 tonnes

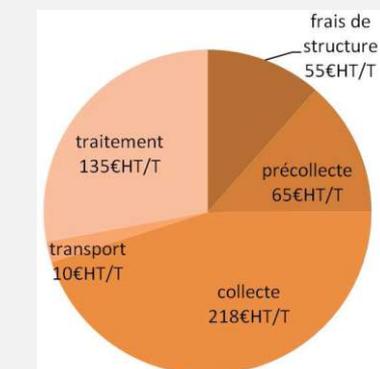
Coût complet : 2 173 k€HT, 2 262 k€TTC

Recettes : 1 106 k€TTC

Coût à la tonne : 237,1 €HT/T, 257 €TTC/T

Coût à l'habitant concerné : 13,4 €TTC/hab (86 304 habitants)

Coût à l'habitant CAB : 12 €TTC/hab



Collecte Sélective en porte à porte

### Collecte Sélective en apport volontaire

1 103 tonnes

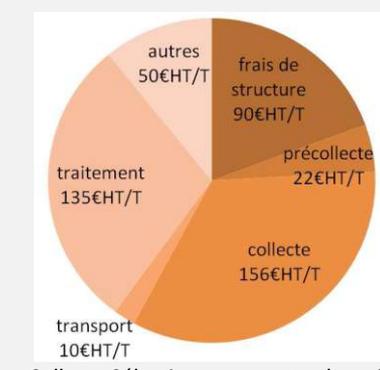
Coût complet : 511 k€HT, 546 k€TTC

Recettes : 271 k€TTC

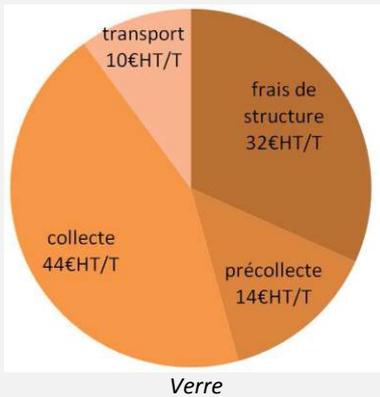
Coût à la tonne : 217,2 €HT/T, 249 €TTC/T

Coût à l'habitant concerné : 5,4 €TTC/hab (9 707 habitants)

Coût à l'habitant CAB : 2,9 €TTC/hab



Collecte Sélective en apport volontaire



### Collecte du Verre (en apport volontaire)

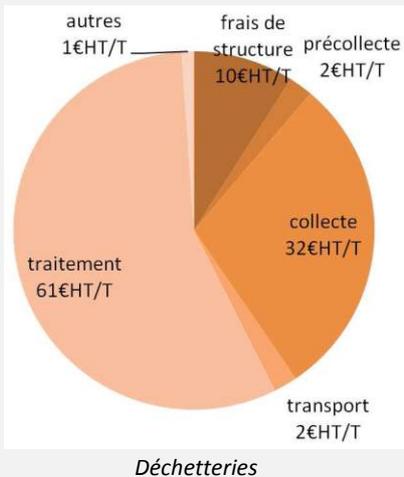
2 390 tonnes

Coût complet : 257 k€HT, 269k€TTC

Recettes : 68 k€TTC

Coût à la tonne : 79,1 €HT/T, 84,1 €TTC/T

Coût à l'habitant : 2,1 €TTC/hab



### Déchetteries et autres bennes encombrants

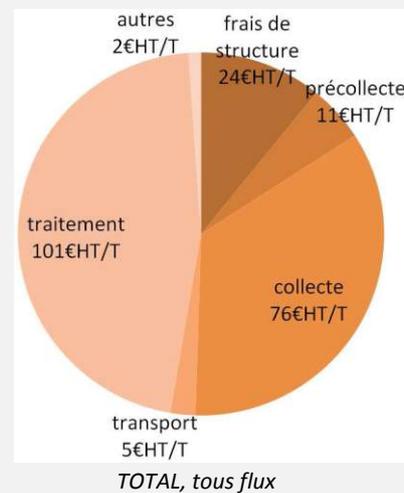
16 669 tonnes

Coût complet : 1 762 k€HT, 1 866 k€TTC

Recettes : 69 k€TTC

Coût à la tonne : 107,8 €TTC/T

Coût à l'habitant : 18,7 €TTC/hab



### TOTAL, tous flux confondus

50 359 tonnes

Coût complet : 11 000 k€HT, 11 601 k€TTC

Recettes : 1 515 k€TTC

Coût à la tonne : 200,3 €TTC/T

Coût à l'habitant : 105,1 €TTC/hab

Ces ratios financiers permettent de comparer les différents flux entre eux, sans toutefois perdre de vue la légèreté des bouteilles plastiques face aux bouteilles en verre ou aux ordures ménagères.

On observe ainsi le moindre coût de la collecte des OMR en conteneurs enterrés vis-à-vis de la collecte classique en porte à porte.

Outre l'intérêt environnemental, on peut noter qu'il y a économiquement un intérêt fort pour l'utilisateur à recycler le verre plutôt qu'à l'incinérer avec les ordures ménagères.

On note aussi que le coût de traitement de la collecte sélective est aussi élevé que celui des ordures ménagères, mais que ce flux rapporte des recettes importantes. De plus, il faut savoir que le fait d'avoir contractualisé un programme de tri/recyclage avec ECO-EMBALLAGES sur cinq matériaux permet à la CAB de bénéficier d'un taux réduit de TVA (7% au lieu de 19,6% en 2013 sur plus de la moitié du budget).

Le coût de la collecte représente 35% du coût total, contre 46% pour le traitement, et 11% pour les frais de structure.

## Faits marquants de l'exercice 2013

Reprise par la CAB des contrats de collecte des 3 nouvelles communes (BANVILLARS, BUC et URCEREY).

Hausse de la performance de collecte du flux multimatériaux : +33% par rapport à 2012, +60% par rapport à 2011.

Baisse du tonnage d'ordures incinérées : -10% par rapport à 2012, -17% par rapport à 2011.

Mise en service de 15 points de regroupement enterrés.

Aménagement d'une benne à déchets verts sur la commune de VEZELOIS à proximité de CHEVREMONT (15 321 €TTC de participation de la CAB)

Grève des agents de la collecte du 23 au 26 décembre, notamment contre la mise en œuvre du badgeage horaire et l'interdiction de vente des calendriers.

## Perspectives 2014

Reprise en régie de la collecte en porte à porte des 3 nouvelles communes début janvier 2014.

Rééquilibrage des tournées de collecte incluant la réintégration en semaine d'une tournée du samedi.

Etude sur l'organisation générale des collectes.

### Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises sous contrat

#### En fonctionnement :

**SERTRID** : 3 765 481 €HT  
transfert OM/incinération et filière déchets verts

**SCHROLL** : 819 228 €HT  
transfert et tri du flux multimatériaux

**POLLUNET** : 93 776 €HT  
lavage/entretien des conteneurs enterrés

**GRANDIDIER** : 91 967 €HT  
traitement des déchets toxiques (peintures, etc...)

**ONYX EST** : 83 126 €HT  
(VEOLIA) filière bois et collecte des ordures sur BANVILLARS et URCEREY

**SITA** : 68 181 €HT  
enfouissement des déchets encombrants sans filières propres (CET de classe 2)

**CHAMOIS** : 10 009 €HT  
propreté des PAV

**Scierie PETEY** : 7 420 €HT  
collecte des ordures de BUC

**ARTENREEL** : 1 200 €HT  
(Nature Buissonnière)  
sensibilisation au tri des classes de CM1

#### En investissement :

**CITEC** : 277 876 €HT  
fourniture et pose de conteneurs enterrés

**PLASTIC OMNIUM** : 88 644 €HT  
fourniture des bacs roulants

**LGE** : 23 740 €HT  
réfection en peinture des PAV

**ASTECH** : 21 780 €HT  
Fourniture de PAV

Communauté de  
l'Agglomération  
Belfortaine

Hôtel de Ville et de la CAB  
Place d'Armes  
90020 BELFORT  
03 84 54 24 24  
courrier@agglo-belfort.fr

Retrouvez-nous sur le Web :  
[www.agglo-belfort.com](http://www.agglo-belfort.com)



## Le Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, exercice 2013

### Synthèse

2013 est une année de consolidation de la nouvelle organisation de la collecte.

Ainsi, les résultats sur une année pleine de la mise en place de la collecte sélective en porte à porte font apparaître une augmentation de la performance de tri des usagers de la CAB de +60% par rapport à 2011 sur les emballages hors verre. En contrepartie, le tonnage des ordures ménagères continue à décroître, la production par habitant sur l'année passant en dessous de 270 kg/hab/an. La collecte du verre ne bénéficie malheureusement pas du même engouement avec une performance stable à 25 kg/hab/an, en dessous de la moyenne nationale et de celle des collectivités voisines.

15 nouveaux points de regroupement enterrés ont été mis en service, avec notamment l'équipement sur le quartier Bougenel à BELFORT. Le déploiement de ce mobilier se poursuit avec le réaménagement de pieds d'immeubles, et lors de la réalisation de projets immobiliers neufs de plus de 20 logements.

Côté déchetteries, leur fréquentation est en augmentation (+9%) pour un tonnage global resté stable. Ces installations apparaissent de plus en plus comme un lieu d'attractivité importante dans la vie quotidienne des habitants de la CAB.

Les indicateurs financiers montrent l'évolution à la hausse des dépenses et des recettes, l'accroissement de ces dernières permettant de conserver le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des années précédentes. La Redevance Spéciale est en recul suite aux mises à jour des contrats induites par les nouvelles fréquences de collecte.



Vidage de la collecte sélective avant transfert au centre de tri

En application du décret du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement n° 2000-404 du 11 mai 2000, chaque maire doit présenter à son conseil municipal un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » avant le 30 septembre qui suit la clôture de l'exercice (30 septembre 2014 pour l'exercice 2013). Chaque Président d'E.P.C.I. compétent en matière de collecte ou de traitement des O.M. est tenu de présenter le rapport propre à sa compétence à son assemblée délibérante avant le 30 juin.

L'objectif de ce rapport est de favoriser la transparence de la gestion publique vis-à-vis des usagers. Il s'agit donc d'un document voué à l'information. Ainsi, le rapport doit être mis à disposition du public dans les mairies dans les 15 jours suivant son adoption par le conseil municipal (cette obligation incombe aux communes de plus de 3 500 habitants ou aux E.P.C.I. dont au moins une commune dépasse cette population). Sa diffusion doit être la plus large possible. Dans tous les cas, il doit être consultable par toute personne en faisant la demande.